

---

## Glaude Luython ou comment «apprendre parfaitement lire et parler françois» à travers les fables

**Antonella Amatuzzi**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/studifrancesi/37082>

DOI : 10.4000/studifrancesi.37082

ISSN : 2421-5856

### Éditeur

Rosenberg & Sellier

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2004

Pagination : 555-566

ISSN : 0039-2944

### Référence électronique

Antonella Amatuzzi, « Glaude Luython ou comment «apprendre parfaitement lire et parler françois» à travers les fables », *Studi Francesi* [En ligne], 144 (XLVIII | III) | 2004, mis en ligne le 30 novembre 2015, consulté le 11 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/studifrancesi/37082> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/studifrancesi.37082>

---



Studi Francesi è distribuita con Licenza Creative Commons Attribuzione - Non commerciale - Non opere derivate 4.0 Internazionale.

# Glaude Luython

## ou comment «apprendre parfaitement lire et parler françois» à travers les fables

En 1548 Glaude Luython publie un recueil bilingue français-flamand de fables ésoques intitulé *La merveilleuse et joyeuse vie de Esope en françois et bas allemant*<sup>1</sup> à la fin duquel il ajoute une *Instruction pour apprendre parfaitement lire et parler françois*, contenant dix-huit règles de prononciation adressées aux élèves néerlandophones qui veulent prononcer correctement le français.

Les renseignements biographiques concernant Glaude Luython sont peu nombreux. Natif de Valenciennes, il se serait fixé au début du XVI<sup>e</sup> siècle à Anvers, où il enseignait le français et le latin à l'école latine de la paroisse Saint-André dont il fut également recteur jusqu'en 1562. Il devint ensuite régent de la paroisse Notre-Dame et il mourut en 1568<sup>2</sup>.

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles le système scolaire des Pays Bas comprenait à côté des écoles latines, destinées aux classes sociales plus élevées, les écoles françaises, destinées aux enfants de la bourgeoisie, où l'enseignement se faisait entièrement en français, sans que le néerlandais figure au curriculum, et, plus tard, les écoles franco-néerlandaises, proposant une instruction néerlandophone mais fournissant aussi un enseignement explicite du français<sup>3</sup>.

Cela s'explique historiquement avec la forte immigration de marchands français et wallons dans le territoire des Provinces Unies, suivie par celle des réfugiés protestants<sup>4</sup>, et témoigne qu'une vaste partie de la population était largement francisée quant à la langue et à la culture. Grâce aux échanges commerciaux, aux contacts entre les personnes et aux voyages le français était devenu une pratique culturelle très répandue. C'était la langue des négociations politiques, de la noblesse, de la haute bourgeoisie marchande et donc le moyen de communication indispensable pour ac-

(1) Le titre complet est: *La merveilleuse et joyeuse vie de Esope en Francois et bas Allemant diligemment revue et corrigée avec aucunes Fables du mesmes composees et moralizees tres utiles a ung chascun. Dat wondlijck ende genuechlijck leven van Esopus in Fransoys ende neder Duytsch nerstelijck oversien ende gecorrigeert, met sommigen Fabulen van den selven gecomposeert, ende ghemoralizeert zeer nut eenen yegelijcken*. L'édition à laquelle nous nous référons est celle qui a été publiée à Anvers en 1548 chez Grégoire de Bonte, conservée à l'Universitäts und Landesbibliothek de Düsseldorf, sous la cote Scr. Gr. 13. Selon l'auteur elle ne serait pas la première car il écrit dans la préface qu'elle est «de rechief diligemment corrigée, augmentée et ordonnée». Cet ouvrage doit avoir eu un bon succès car A. GEERBAERT, *Traductions néerlandaises d'auteurs anciens*, in «Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie», 1924, pp. 315-316, en citait neuf réimpressions entre 1569 et la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et J. LANDWEHR, *Emblem and Fable books printed in the Low Countries 1542-1813. A bibliography*, Utrecht, HES publications, 1988, pp. 330-333, en recense trois éditions bilingues (Anvers, De Bonte, 1548; Anvers, veuve Petersen, 1556; Delft, Waalpot, 1642)

et cinq uniquement en flamand.

(2) Les peu de données biographiques le concernant nous viennent de l'article du *National Biografisch Woordenboek*, Brussel, Paleis der Academie, 1964-1996, 15 vol., t. IV, 1970, col. 514-518. Sur son œuvre cf. R. VERDEYEN, *Un recueil précieux d'éditions anversoises du XVI<sup>e</sup> siècle. Glaude Luython, le maître d'école de la paroisse Saint-André*, in «De Gulden Passer», t. II, n. 4, 1924, pp. 176-195.

(3) Sur les écoles françaises cf. N. L. DODDE, C. ESSEBOM, *Instruction and education in French Schools*, in *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700*, édité par J. De Clercq, N. Lioce, P. Swiggers, Leuven, Paris, Sterling, Peeters, 2000, pp. 39-60 et N. L. DODDE, *Franse scholen van 1482 tot 1857*, «Meesterwerk. Berichten van het Peeter Heynsgenootschap», 9, 1997, pp. 2-7. Le texte de K. J. RIEMENS, *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Leyden, Sijthoff, 1919, qui fournit une riche bibliographie sur le sujet, ne cite jamais Glaude Luython.

(4) Sur ce point précis cf. P. LOONEN, *The influence of the Huguenots on the teaching of French in the Dutch Republic during the 17th century*, in *Grammaire et enseignement du français*, op. cit., pp. 317-333.

querir une place de relief dans la société<sup>5</sup>. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle Elcie Édouard Léon Mellema écrira dans la préface de son *Dictionnaire*:

Si nous en voulons juger sans passion, il nous faudra confesser que tous les Flamengs, avec leur [*sic*] seize provinces nommées les Pays Bas, s'en servent [du français] quasi comme les Valons et François mesmes, és marchez, és foires, és courts, les paysans en assez grand nombre, les citoyens et les marchans pour la plus part, les gentils-hommes: brief les parlements et secretaires, le clergé avec les estudiens<sup>6</sup>.

Glaude Luython compte parmi les nombreux maîtres et précepteurs qui ont contribué à la diffusion de la langue française aux Pays Bas, dont le plus célèbre est Peeter Heyns<sup>7</sup>. Sa *merveilleuse et joyeuse vie de Esope* fut largement utilisée comme manuel scolaire dans les écoles anversoises<sup>8</sup> et il composa également un *Dictionnaire en Franchois et Flameng ou bas Allemant*<sup>9</sup> que Ferdinand Brunot se risque à indiquer comme le point de départ de la lexicographie franco-allemande avec quelques réserves, en précisant «Ce Luiton m'est inconnu»<sup>10</sup>. En effet ce texte reprend amplement le *Vocabulare van nieus geordineert ende wederom gecorrigeert Vocabulaire de nouveau ordonné et derechief recorrige*<sup>11</sup> de Noël de Berlaimont<sup>12</sup> qui contenait

(5) Le statut de la langue française dans l'ancienne République des Provinces Unies a été étudié par W. FRIJHOFF, *Le français et son usage dans les Pays Bas septentrionaux*, «Documents pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde», n. 3, 1989, pp. 1-8. Cf. aussi W. FRIJHOFF, *L'usage du français en Hollande. XVII-XIX siècles. Propositions pour un modèle d'interprétation*, in «Études de Linguistique appliquée», n. 78, 1990, pp. 16-26; R. MURRIS, *La Hollande et les Hollandais vus par les Français au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1925; J. A. DIJKSHOORN, *L'influence française dans les mœurs et les salons des Provinces Unies*, Paris, Arnette, 1925.

(6) *Dictionnaire ou promptuaire flameng-francoys... de nouveau composé et enrichi d'un nombre presque infini de vocables, ditions, sentences, proverbes et phrases tres-utiles et tres-exquises*, Rotterdam, J. Waesbergue, 1591, f° 3r (marqué A4).

(7) Sur ce personnage cf. M. SABBE, *Peeter Heyns en de Nimfen uit de Lauerboom. Bijdrage tot de Geschiedenis van het Schoolwezen in de 16de eeuw*, Antwerpen, Nijhoff, 1929; G. R. W. DIBBETS, *Peeter Heyns 'een ghespraecksaem man, van goede gheleertheydt'* «Meesterwerk. Berichten van het Peeter Heynsgeuoetschap», 1, 1994, pp. 3-15; H. MEEUS, *Peeter Heyns, a 'French Schoolmaster'*, in *Grammaire et enseignement du français*, op. cit., pp. 301-316 et *National Biografisch Woordenboek*, op. cit. t. XV, 1996, col. 338-342.

(8) Selon G. R. W. DIBBETS (art. cité) des documents administratifs prouvent qu'il a été acheté par les élèves de l'Arbre du Laurier, l'école dirigée par Peeter Heyns.

(9) Le titre complet est: *Dictionnaire en Franchois et Flameng ou bas Allemant tres utile pour apprendre les deux langages*, Antwerpen, De Bonte, 1552. Le seul exemplaire connu, possédé par la Bibliothèque Mazarine et décrit par Verdeyen, a disparu.

(10) F. BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris Colin, 1966-1972, XIII vol., t. III, 1<sup>e</sup> partie, p. 84, n. 1.

Sur l'activité de lexicographe de Luython cf. K.

J. RIEMENS, *Les débuts de la lexicographie franco-néerlandaise*, Paris, Champion, 1921, pp. 8-9.

(11) La première édition connue date de 1527, mais on peut supposer qu'elle soit de 1530. L'étude de référence à propos de ce dictionnaire est R. VERDEYEN, *Colloquia et Dictionariolum septem linguarum*, Uitgave de Vereniging der Antwerpsche Bibliophilen, Anwers, 1925-1935, 3 vol. Sur les dictionnaires de Luython et de Berlaimont cf. F. CLAES, *Vocabulaires et livres de conversation pour apprendre le français aux Pays-Bas espagnols entre 1550 et 1700*, in *Grammaire et enseignement du français*, op. cit., pp. 217-218 et 221-222. Cf. aussi F. CLAES, *Lijst van Nederlandse woordenlijsten en woordenboeken gedrukt tot 1600*, Nieuwkoop, De Graaf, 1974, pp. 36 n. 95, 38 n. 98, 40 n. 107, 48 n. 147, 49 n. 151, 51 n. 156, 52 n. 160, 67 n. 228, 73 n. 254, 74 n. 260; M. LINDEMANN, *Die französischen Wörterbücher von den Anfängen bis 1600. Entstehung und typologische Beschreibung*, Tübingen, Niemeyer, 1994, pp. 604-606, 637.

(12) Sur Noël de Berlaimont, cf. H.L.V. DE GROOTE, *De zestiende-eeuwse Antwerpse schoolmeesters*, «Bijdragen tot de geschiedenis, inzonderheid van het oud hertogdom Brabant», 50, 1967, pp. 179-318, et 51, 1968, pp. 5-52. Sur son dictionnaire cf. B. QUEMADA, *L'inventaire des dictionnaires bilingues. A propos du Dictionnaire français-néerlandais de Noël de Berlaimont*, «Cahiers de lexicologie», 2, 1960, pp. 67-68; F. AUBERT, *Apprentissage des langues étrangères et préparation au voyage. A propos d'un manuel plurilingue attribué à Berlaimont*, «Documents pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde», n. 9, 1992, pp. 14-20; M. COLOMBO TIMELLI, *Dictionnaires pour voyageurs, dictionnaires pour marchands ou la polyglossie au quotidien aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, «Linguisticae Investigationes», XVI, 2, 1992, pp. 395-420; IDEM, *Dialogues et phraséologie dans quelques dictionnaires plurilingues du XVI<sup>e</sup> siècle (Berlaimont et Solenissimo Vocabulista)*, «Documents pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde», n. 22, 1998, pp. 27-63.

également douze règles de prononciation qui sont à la base de l'*Instruction* de Luython<sup>13</sup>.

Le succès de *La merveilleuse et joyeuse vie de Esope* est sans doute dû au fait que cet ouvrage est expressément conçu selon les préceptes pédagogiques de l'époque et cherche à satisfaire concrètement les demandes des élèves<sup>14</sup>.

L'enseignement du latin à travers l'exercice de traduction de fables ésopiques était une pratique courante dans les collèges jésuites dont l'un des objectifs était de parvenir à la connaissance en créant une atmosphère ludique<sup>15</sup>. Luython semble évoquer le principe du *delectare et docere* quand il écrit dans sa préface:

[lire les tables] n'est moins utile ou prouffitable aux jeusnes gens desirans d'estre bien stilez pour parfaitement lire, parler et prononcer le françois et bas allemant que aussi delectable aux vieilles gens qui volentiers es semblables joyeuses histoires et fables se rsjouissent et passent le temps.

Aussi avons nous en ceste derniere impression de la dicte vie de Esope adjousté aulcunes fables exquises, composées par le mesme autheur et moralisées au prouffict et bonne instruction des lecteurs, traduites de latin en françois et bas allemant<sup>16</sup>.

Ce qui est nouveaux et plutôt insolite chez lui c'est qu'il se sert des fables pour l'apprentissage de deux langues modernes. En effet tout l'ouvrage exclut le latin et comporte deux colonnes juxtaposées sur la même page avec le texte français à gauche et le texte néerlandais en regard.

Le recueil commence avec une très succincte *Vie d'Esope en brief* (ff. 3r), suivie (ff. 3v-38r) d'une plus ample rédaction de la vie d'Esope divisée en vingt-huit histoires qui s'inspire de l'adaptation latine de Rinuccio d'Arezzo contenue dans la collection latine de Heinrich Steinhöwel<sup>17</sup>. Ce texte avait déjà eu une traduction en français par Julien Macho en 1480<sup>18</sup> et une en flamand en 1485<sup>19</sup>, probablement accessibles à Luython.

Notre instituteur propose ensuite vingt-deux fables dont les ses sujets sont loin d'être novateurs<sup>20</sup>. Gianni Mombello a effectué une analyse comparative du texte de Luython et de celui des fables contenues dans les recueils de Steinhöwels, de Julien Macho, de l'*Aesopus Dorpi*<sup>21</sup> et de l'anonyme de 1547<sup>22</sup> et il a établi un tableau détaillé

(13) Nous les avons consultées dans l'édition Antwerpen, Vorsterman, 1540, conservée à l'Universiteitsbibliotheek de Leyde sous la cote 1496 B 20.

(14) Les premiers ouvrages conçus pour l'apprentissage du français de la part des Flamands, des dialogues français avec la traduction flamande en regard, remontent au XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de *Le livre des métiers de Bruges et ses dérivés, quatre anciens manuels de conversation*, publiés par J. Gesler, Bruges, Imprimerie Sainte-Catherine, 1931. À ce sujet cf. R. MANTOU, *Notes sur quelques manuels de conversation franco-flamands du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, «Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainault», t. 82, 1969, pp. 157-197.

(15) J. LACOTTE, *La notion de jeu dans la pédagogie des jésuites au XVII<sup>e</sup> siècle*, «Revue des Sciences Humaines», 1975, n. 158, pp. 251-265.

(16) f. Aij r-v de l'édition d'Anvers, 1548.

(17) *Steinhöwels Aesop*, herausgegeben von H. Österley, Tübingen, Bibliothek des literarischen Vereins, 1873.

(18) Lyon, Nicolaus Philippi et Marcus Reinhard, 1480. Cf. l'édition moderne: *Recueil général des Isopets. Tome troisième, L'Esope' de Julien Macho*, publié par P. Ruelle, Paris, Picard («Société

des Anciens Textes Français»), 1982.

(19) Il s'agit de *Dye historien ende fabules van Esopus*, Antwerpen, Gheraert Leeu, 1485. Cf. *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, herausgegeben von der Kommission für den Gesamtkatalog der Wiegendrucke. Zweite Auflage, Stuttgart, Hiersemann, New York, Krauss, 1968, 7 tomes, t. I, col. 169-170, n. 374.

(20) Nous en donnons les titres: *Du coq et la pierre precieuse, De la souris et la grenouille, De la souris de la ville et de la souris champestre, Du corbeau et du renard, Du chien et de l'asne, Du cherv qui de mire en la fontaine, Du cherv et des beufs, Du lyon et du renard, De deux jeusnes garsons, De l'adulescent et du chat, Du pere et ses fils, De la vieille femme et ses servantes, Du renard et de la grue, De la formis et de la cigalle, Du renard et du poulet, De l'asne et du lyon, Du lyon et de la souris, Du renard et des grappes de raisins, Du renard et du chat, De l'enfant gardant ses brebis, Des deux escrevices, Du coq, du renard et des chiens.*

(21) *Aesopus Phrygius. Fabulae. Accessit huic editore alterum Laurentii Abstemii Hecatomythium, hoc est, Centum fabularum libellus alter*, Lugduni, Seb. Gryphium, 1536.

(22) *La vie et fables d'Esope Phrygien traduites de*

des correspondances entre les fables et leurs sources permettant de constater que Luython s'est servi pour les douze premières fables du *Dorpius* (plus particulièrement des fables adaptées par Guilielmus Hermanus Goudanus et Adrianus Barlandus) et, pour les autres dix, de Julien Macho<sup>23</sup>.

Ce qui nous intéresse souligner est comment la destination résolument pédagogique que Luython a voulue pour son ouvrage a contribué à donner à ses apologues une connotation franchement moralisatrice.

Deux exemples, concernant la fable 19, *Du renard et du chat*, et la fable 21, *De deux escrevices*, suffiront à montrer que chez lui la morale est souvent bien plus développée que chez ses modèles, notamment Julien Macho.

*Du renard et du chat*<sup>24</sup>

Les saiges ne doibvent pas despriser les simples ne se vanter de leur subtilité car aucuns se vantent et prisent de leur subtilité, sagesse et hardiesse que toutesfois hebrez, folz et couardz sont de leurs [*sic*] propre nature

*Du regnard et du chat*<sup>25</sup>

Et, pour ce, les saiges ne doivent point despriser les simples car tel cuyde estre bien saige qui est ung fol naturel.

*De deux escrevices*<sup>26</sup>

Celuy qui veult corriger les faultez d'autruy doibt premierement les siennes corriger comme dict Cato le sage: Quae culpare soles ea tu ne feceris ipse. Turpe est doctori cum culpa redarguit ipsum.

Ce que tu blasme garde que tu ne face. Qui le contraire faict ha mal grace.

*De deux escrevices*<sup>27</sup>

Et, pour tant, celluy qui veult endoctriner aultruy doit monstrer bon exemple, car grant vergoigne est au docteur quant sa coulpe l'accuse.

La forte orientation didactique que Luython donne à son recueil est confirmée par le choix qu'il opère d'y insérer l'*Instruction pour apprendre parfaitement lire et parler françois*. Ce texte est resté pratiquement inconnu des spécialistes qui ont étudié la prononciation française ou les rapports entre la prononciation et l'orthographe au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>, sans doute parce qu'il est placé à la fin d'un fablier. C'est pour le rendre plus accessible que nous en donnons la transcription en appendice.

Il ne s'agit pas d'un véritable traité de prononciation avec un fondement et des prétentions théoriques mais d'une série de dix-huit règles qui indiquent de manière très pragmatique quand une lettre doit ou ne doit pas être prononcée et comment il faut se comporter face à des lettres qui ont des réalisations phonétiques différentes pouvant paraître illogiques.

*nouveau en françois selon la verité graecque*, Paris, Estienne Groulleau, 1547.

(23) Cf. G. MOMBELLO, *Le raccolte francesi di favole esopiane dal 1480 alla fine del secolo XVI*, Genève-Paris, Slatkine, 1981, pp. 82-96, auquel nous renvoyons pour plus de précisions.

(24) f° 47v.

(25) p. 154 de l'édition de Ruelle.

(26) f° 48r.

(27) p. 207 de l'édition de Ruelle.

(28) Il n'en est fait mention ni dans Ch. THUROT, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle d'après les témoignages*

*des grammairiens*, Paris, Imprimerie Nationale, 1881-1883 (Genève, Slatkine Reprints, 1966), 2 vol., ni dans N. CATACH, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance (Auteurs-Imprimeurs-Ateliers d'Imprimerie)*, Genève, Droz, 1968, ni dans L. BIEDERMANN-PASQUES, *Les grands courants orthographiques au XVII<sup>e</sup> siècle et la formation de l'orthographe moderne, Impacts matériels, interférences phoniques, théories et pratiques (1606-1736)*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1992, ni dans S. Baddeley, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Genève, Droz, 1993.

En réalité ces remarques ne sont pas toutes du cru de Luython qui avoue lui-même: «je n'ay pas entrepris de les rassembler par arrogance ou presumption de mieulx le sçavoir que nulz autres; aussi ne puis je nyer que Maistre Noel de Barlaimont (de bonne memoire) n'en a mis la plus grande partie en son vocabulaire»<sup>29</sup>.

Comme toute la production pédagogique née dans le contexte de l'enseignement des langues étrangères dans une métropole marchande, et qui s'adresse à une bourgeoisie désireuse d'acquérir une bonne connaissance pratique des langues, indispensable pour entretenir des rapports économiques avec les pays francophones, c'est le besoin communicatif de l'apprenant qui prime.

Celle de Luython est donc une phonétique purement descriptive. Il n'apporte aucune argumentation pour appuyer ses 'règles', il n'a aucune intention d'intervenir dans le vif débat sur la réforme de l'orthographe. Il entend simplement contribuer concrètement à l'apprentissage du français de la part de ses élèves, sans s'aventurer dans des explications théoriques compliquées. Les seule motivation qu'il donne au décalage si problématique entre écrit et oral est la suivante:

il les fault escrire [certaines lettres] pour plusieurs raisons lesquelles à jeunesse seroient trop difficiles à entendre et nullement ne se pourroient entendre fors de ceulx qui scaivent la langue / [f. 50 r] latine. Car la principale raison pourquoy on doibt escrire telles lettres est pourtant que telles parolles où elles sont mises sont derivées et descendues de parolles latines esquelles elles sont mises et prononcées. Toutesfois on les delaisse en françois pour rendre (comme j'ay dist) la langue plus douce, plus legiere et plus briefve.

L'apprentissage de la prononciation se fait uniquement à travers la vive voix du maître. Luython ne fournit pas d'indications didactiques et méthodologiques et il ne donne aucune description articulatoire des sons. Aux prises avec l'impossibilité de rendre compte des incohérences du système phonétique français du XVI<sup>e</sup> siècle, qui est en train de subir un réajustement important et n'est pas du tout fixé, il ne peut s'appuyer que sur l'exposé oral du maître d'école pour enseigner la prononciation.

Les lettres sont les éléments de base et le principe organisateur de sa présentation. Pour essayer d'apporter une solution à la question épineuse de savoir quelle est la prononciation d'un signe écrit, en l'absence d'un inventaire raisonné des sons de la langue à décrire, le maître ne peut se fonder que sur les lettres, les correspondants graphiques des sons.

Une telle démarche graphophonétique, consistant à envisager les problèmes de prononciation à partir des formes graphiques sous-entend un rapport univoque entre lettres et sons et ne permet pas de résoudre le conflit entre l'écriture et la réelle prononciation des lettres, ce qui peut entraîner de fâcheuses confusions.

Luython propose donc d'emblée la distinction entre les cinq voyelles (qu'il appelle 'vocales') et les consonnes<sup>30</sup>, en soulignant la spécificité de quatre consonnes qu'il définit liquides *l*, *m*, *n*, *r*<sup>31</sup> même si dans la suite de son traité il mélangera sans aucune logique le consonantisme et le vocalisme.

Il distingue la réalisation vocalique et semi vocalique de *i* et *u* qui «deviennent consonnes et perdent leur puissance et nature quant elles sont mises en quelque syl-

(29) Le *Vocabulare van nieus geordineert ende wederom gecorrigeert Vocabulaire de nouveau ordonné et derechief recorrigé*, de Berlaimont, également peu connu et de difficile repérage (cf. supra, note 13) comporte douze règles et a en effet servi de base à Luython pour onze de ses dix-huit règles. Nous allons signaler la dette de Luython envers Berlaimont au fur et à mesure de notre analyse.

(30) Parmi les dix-sept consonnes énumérées, à part les consonnes de l'alphabet latin, Luython insère le *k* mais pas le *y* dont il se sert pourtant dans son recueil. Évidemment, il n'adopte pas encore la distinction ramiste entre *i* et *j* et *u* et *v*.

(31) Traditionnellement les liquides étaient bien les quatre indiquées par Luython (parfois accompagnées du *s*) mais Berlaimont n'en indiquait que deux, *n* et *r*.

labe devant aucunes des cinq vocales» mais le phénomène de la nasalisation n'est ni mentionné ni décrit<sup>32</sup>.

La première règle<sup>33</sup>, qui concerne les consonnes finales, est plutôt complexe et comporte trois exceptions qui cherchent à justifier de manière suggestive certaines irrégularités ou particularités («en la fin de quelque parfaite sentence où on se doit reposer car alors le peult on bien prononcer parfaitement»; «ne se doivent pas parfaitement prononcer mais seulement prononcer à demy»).

Les règles 2, 3, 4, 5, 6<sup>34</sup> s'occupent de la prononciation du groupe consonantique *st* devant les voyelles *a, e, i, o, u*, chacune prise en compte séparément, et sont construites en recourant prudemment à de longues listes d'exemples qui indiquent dans quels cas *s* «se doit» ou «ne se doit pas» prononcer sans autres commentaires. Il apparaît évident que les mots où *s* est prononcé sont les emprunts au latin de dérivation savante (astrologue, pasteur, predestiner, apostolique) mais Luython ne signale pas de manière explicite cette distinction de prononciation entre les mots populaires et les mots savants.

La septième règle traite de la prononciation de *s* devant les consonnes *b, c, d, g, l, m, n, p, r, s*<sup>35</sup> et, sans aucune rigueur scientifique, comporte l'énumération des mots où *s* «se doit pas plainement prononcer mais ung peu tant seulement».

Luython insère ensuite les règles 8 (prononciation de *m* devant *b, m, p*), 9 (*g+n*), 10 (*h*), 11 (*s* intervocalique)<sup>36</sup> faisant preuve d'une attention particulière à la combinaison des sons et ayant recours à la comparaison avec la prononciation latine. Cette démarche pédagogique, souvent utilisée, repose sur les connaissances que les élèves et le maître ont préalablement acquises, ce qui constitue parfois une limite au processus d'apprentissage.

La douzième règle<sup>37</sup> prend en considération le *e* final et se révèle extrêmement confuse et approximative, notamment lorsqu'il est question de la prononciation de *e* dans l'*imperativi modi secunde persone* car la différence entre la deuxième personne du singulier et du pluriel n'est pas claire et les exemples donnés, se référant tous au pluriel, devraient être écrits avec un *z* final.

Pour éclaircir la non-prononciation de *e* final devant un mot commençant par voyelle Luython s'aventure dans une tentative de description phonétique.

La treizième règle<sup>38</sup> concerne la prononciation de *l* après les diphtongues *au, eu* et *ou*, que Luython définit syllabes. Rien n'est dit à propos de la vocalisation de la consonne.

Les règles 14 et 15 affrontent respectivement le problème de la transcription graphique du son /k/ écrit *qu* et du son /g/ écrit *gue* et la transcription en flamand de ce dernier son (*gbe*) entre en jeu dans l'explication<sup>39</sup> qui s'appuie sur la langue maternelle de l'apprenant.

(32) En Angleterre John Palsgrave (cf. infra, note 41) avait donné une description satisfaisante de la manière de prononcer les son nasaux. D. KIBBE, *Enseigner la prononciation du français au seizième siècle*, «Documents pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde», n. 3, 1989, pp. 11-20 et surtout L. GESCHIERE, *L'introduction des phonèmes vocaliques nasaux en français et le témoignage de Jehan Palsgrave*, «Word», t. 24, 1968, pp. 175-192.

(33) Elle reprend la règle 2 de Berlaïmont.

(34) Correspondant aux règles 3, 4, 5, 6, et 7 de Berlaïmont.

(35) Dans la règle 4 Berlaïmont ne prenait en compte que *c, l, m, n, p*.

(36) Ces règles manquent dans le texte de Berlaïmont.

(37) La règle 10 de Berlaïmont, sur le même sujet, est plus succincte et ne comporte qu'une liste de mots où *e* final est prononcé (vérité, charité, libéralité, auctorité, humanité, bonté, santé, adversité). Rien n'est dit à propos des participes passés et des impératifs.

(38) Il s'agit de la règle 9 de Berlaïmont.

(39) Elles correspondent aux règles 11 et 12 de Berlaïmont.

Luython complète son *Instruction* en ajoutant la seizième règle sur la prononciation de la conjonction *et*, dont il rappelle la différence entre le français et le latin, la dix-septième consacrée au groupe consonantique *st* précédé de *b* et la dix-huitième sur *t* intervocalique.

*La merveilleuse et joyeuse vie de Esope en françois et bas allemand* est un manuel scolaire, une sorte d'anthologie dans laquelle, curieusement, l'auteur a voulu introduire, à côté d'une vie d'Esope et d'un petit fablier, un instrument didactique utile, l'*Instruction pour apprendre parfaitement lire et parler françois*. Ce texte, resté ignoré des chercheurs qui ont étudié l'évolution de la prononciation française, a le mérite de photographier un moment bien précis de l'histoire de la langue française et de son enseignement, en nous illustrant quels étaient les moyens et les méthodes qu'un maître d'école possédait et pouvait mettre en œuvre dans l'exercice de sa profession.

Charles Thurot remarquait déjà que

Si l'on passe en revue les ouvrages composés pendant le XVI<sup>e</sup> siècle pour instruire les étrangers dans la langue française, on voit qu'ils sont pour la plupart destinés à des étrangers de langue germanique, Anglais, Flamands, Hollandais, Allemands<sup>40</sup>.

En effet, avec la diffusion du français, devenu langue officielle et nationale avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, la nécessité d'établir de bonnes conditions pour son d'enseignement s'impose, surtout dans les régions périphériques, où les dialectes étaient encore vivants, et à l'étranger. C'est pourquoi les premières descriptions de la grammaire française sont dues à des allophones<sup>41</sup> ou à des provinciaux. Luython, valenciennois, s'inscrit dans cette lignée qui vante, pour ne rester que dans le domaine picard, Charles de Bovelles<sup>42</sup>, Jacques Dubois dit Sylvius<sup>43</sup>, Pierre de La Ramée, dit Ramus<sup>44</sup> et Gabriel Meurier<sup>45</sup>.

Mais contrairement à certains de ses compatriotes Luython s'abstient de s'engager dans les discussions savantes de son époque sur la réforme de l'orthographe, sur les rapports entre norme et usage ou sur les qualités esthétiques de la langue.

Son objectif, pas toujours atteint, est de donner des explications simples et satisfaisantes à ses élèves face à leurs difficultés, pour leur permettre de progresser socialement grâce à l'acquisition de l'art de converser en français.

ANTONELLA AMATUZZI

(40) *De la prononciation française, op. cit.*, p. XVII.

(41) Le plus important est sans doute l'anglais John Palgrave, auteur de *L' esclaircissement de la langue francoyse*, 1530, Geneve, Slatkine Reprints, 1972.

(42) Né en 1470, il publia en 1533, année de sa mort, un *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate*. Édition moderne: *Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française*, texte latin, traduction française et notes par C. Dumont-Demaizière, Paris, Klincksieck, 1973.

(43) Né en 1478 et mort en 1555, il est l'auteur d'une grammaire du français publiée en 1531: *Introduction à la langue française suivie d'une gram-*

*maire*, texte latin original, traduction et notes de C. Demaizière, Paris, Champion, 1998.

(44) 1515-1572. Sa *Gramere* date de 1562 (Paris, Wechel).

(45) Né en 1530 et mort en 1610, il composa les *Conjugaisons, règles et instructions mout propres et necessairement requises pour ceux qui désirent apprendre françois, italien, espagnol et flamen*. Brève instruction contenant la manière de bien prononcer et lire le françois, italien, espagnol, et flamen, Anvers, van Waesberghe, 1558.

Sur tous ces auteurs cf. C. DEMAIZIÈRE, *La grammaire française au XVI<sup>e</sup> siècle: les grammairiens picards*, Paris, Didier érudition, 1983.

*Instruction pour apprendre parfaitement lire et parler françois*<sup>46</sup>

Considerant que le langage françois est fort difficile à lire et pareillement à escrire pour ceulx qui ne l'ont pas de nature ou ont aprins par grant labeur et longue usance, et ceste difficulté advient pour ce qu'on escript plusieurs lettres lesquelles<sup>47</sup> nullement on ne doit prononcer et aucunes qu'on doit escrire et prononcer à demy et non pas parfaitement, je me suis avancé (à la requeste d'honneste homme Gregoire Bonte, libraire en la ville d'Anvers) de rassembler aucunes reigles par lesquelles on pourra avoir cognoissance des lettres qu'on doit totalement delaisser ja soit qu'elles soient escriptes, pareillement de celles qu'on doit parfaitement prononcer ou à demy; pourtant que du delaissement d'icelles il en vient au langage plus grant<sup>48</sup> douleur, legiereté et brieveté, toutefois il les fault escrire pour plusieurs raisons lesquelles à jeunesse seroient trop difficiles à entendre et nullement ne se pourroient entendre fors de ceulx qui scaivent la langue / [f. 50 r] latine.

Car la principale raison pourquoy on doit escrire telles lettres est pourtant que telles parolles où elles sont mises sont derivées et descendues de parolles latines esquelles elles sont mises et prononcées. Toutesfois on les delaisse en françois pour rendre (comme j'ay dist) la langue plus douce, plus legiere et plus briefve, comme il appert en ces parolles ou semblables: dictz, faitz, corps, sepmaine, ensepvelir, car le .c. de [sic] deux premiers motz ne se doit pas prononcer ne le .p. des trois derniers, toutefois il les fault escrire pource qu'elles sont es parolles latines ausquelles elles sont correspondantes. Encore y a il plusieurs et innumerables lettres qu'on doit escrire et non pas prononcer comme dist est desquelles on aura cognoissance par certaines reigles cy apres ensuyvantes. Mais aincois que venons aux reigles il fault scavoir que les lettres de a b c sont premierement parties ou divisées en lettres qu'on appelle vocales, et sont cestes: a, e, i, o, u, et en autres qu'on appelle consonnes, et sont cestes: b, c, d, f, g, h, k, l, m, n, p, q, r, s, t, x, z. Entre les devant dictes consonnes en y a quatre qu'on appelle liquides: l, m, n, r. Item il fault noter que ces deux vocales .i. et .u. deviennent consonnes et perdent leur puissance et nature quant elles sont mises en quelque syllabe devant aucunes des cinq vocales comme il appert en telles ou semblables parolles: j'aprens, vivant, vostre pere est homme juste. / [f. 50 v]

## La premiere reigle

Cy après pour la premiere reigle est il à noter que quant une consonne est lettre finale d'aucune parolle on ne le<sup>49</sup> doit pas prononcer si la parolle ensuyvante se

(46) Pour la transcription nous avons distingué u/v et i/j. Nous avons utilisé l'accent grave sur *à* préposition et *où* adverbe et l'accent aigu sur tout *-e* final tonique des mots polysyllabiques à terminaison masculine ou féminine à l'exception des cas où celui-ci était suivi d'un *z*. Nous avons introduit l'apostrophe là où elle était nécessaire. Toutes les abréviations ont été résolues. En ce qui concerne la ponctuation et l'emploi des majuscules nous avons suivi l'usage moderne.

(47) Tout au long de son *Instruction* Luython emploie indifféremment les formes *telles(s)* – *quelle(s)* et *tel(s)* – *quel(s)* sans *e* final pour le féminin. Il écrit par exemple 'les lettres lesquelles' mais 'telles lettres', 'telle consonne' mais 'telz oraisons'. En effet au XVI<sup>e</sup> siècle cette série d'adjectifs épiciques conserve encore sa forme primitive même si le féminin en *e* distinct du masculin est de plus en plus fréquent. F. BRUNOT, *Histoire de la langue française*, op. cit., t. II, pp. 281-283.

(48) *Grant* est l'adjectif épicique «le plus fidèle à l'ancienne formes», comme le remarque F. BRUNOT, op. cit., p. 283.

(49) À deux reprises dans cette première règle Luython semble se servir du pronom *le* pour se référer au mot féminin 'consonne'. En réalité nous nous trouvons vraisemblablement en présence du pronom *le* neutre qui ne reprend pas un terme précis mais élargit son champ référentiel à toute une phrase ou à une partie de l'énoncé. C'est donc à toute l'explication qui précède (ex. 'consonne lettre finale d'aucune parolle' et, plus loin, 'consonne finale en la fin de quelque parfaicte sentence où on se doit reposer') que renvoie Luython. Cf. G. ZINK, *Morphologie du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, Genève, Droz, 1997, pp. 249-262 et G. MOIGNET, *Le pronom personnel français, essai de psycho-systématique historique*, Paris, Klincksieck, 1965, pp. 17 et 29.

commence aussy par une consonne. Exemple: vous m'avés fait grant tort quant vous m'avés prins mes livres.

Ceste reigle a trois exceptions.

La premiere est quant telle consonne finale est en la fin de quelque parfaite sentence où on se doit reposer car alors le peult on bien prononcer parfaitement comme il appert du .t. de tort et .s. de livres en la precedente exemple.

La seconde exception est quant la consonne finale est une de ces quattres liquides l, m, n, r, car en la fin de quelque parolle on les doit prononcer ja soit que la parolle ensuyvante se commence par quelque consonne comme il appert par ceste exemple: Abraham, mon filz, lequel a sur mer longuement esté etc.

En ceste et semblables exemples .m. de Abraham, .n. de mon, .l. de lequel, .r. de sur se doit prononcer parfaitement, toutesfois quant une .n. vient en la fin de quelque mot et que la premiere lettre du mot ensuyvant est une consonne on ne le<sup>50</sup> peult si parfaitement prononcer que si c'estoit une vocale comme il appert par ces deux oraisons: mon pere, mon enfant. [f. 51 r]

La tierce exception est quant la derniere lettre de quelque parolle est .s. et qu'elle vient en ung mot pluralis numeri c'est à dire lequel signifie plusieurs choses d'une sorte car alors fault il tousjours prononcer la dicte .s. jasoit que le<sup>51</sup> premiere lettre du mot ensuyvant soit une consonne. Exemple: Apporte moy les livres de Pierre .s. de livres fault il prononcer parfaitement. Toutesfois il ne fault pas prononcer parfaitement .s. en ces parolles ou semblables: les, mes, tes, nostres, ses, vostres, elles, jasoit qu'elles soient pluralis numeri si elles ne viennent devant quelque vocale. Ainsy qu'en cestes ou semblables oraisons: mes amis, tes ennemis, car en telles ou semblables oraisons il fault prononcer .s. de mes et de tes. Mais en telz ou semblables oraisons: mes cousins, tes douleurs, ces femmes, .s. de mes, .s. de tes et .s. de ces ne se doivent pas parfaitement prononcer mais seulement à demi pourtant que la premiere lettre du mot ensuyvant est une consonne.

La seconde reigle

Quant .st. vient après ceste vocale .a. en quelque parolle .s. se doit prononcer comme il appert par ces exemples: astrologue, astrologiens, pasteur, chaste et semblables. Excepté aucuns motz: hastif, paste, haster, gaster, taster, chastier, esquelz on ne peult prononcer .s.. [f. 51 v]

La tierce reigle

Quant .st. vient en quelque parolle apres .e., .s. ne se doit pas prononcer comme icy: estrangler, prester, feste, ceste. Toutefois ceste reigle n'est pas aussi du tout generale car .s. se doit prononcer en cez motz ensuyvantz: manifeste, estimer, reste, peste, protester, molester, predestiner et semblables.

La quatriesme reigle

Item .st. venant aprez ceste vocale .i. .s. doit on prononcer comme il appert par: distance, histoire, cisterne etc. fors qu'en ces parolles: maistre, paistre, ecclistre, croistre. Aussi excepté quant .st. sont les lettres finales d'aucun mot comme deist, feist, vouldist, esquelles .s. ne se prononce pas.

(50) Ce que nous venons de remarquer à la note précédente à propos du pronom neutre peut s'appliquer ici où *le* se rapporterait à 'une .n. à la fin de quelque mot'.

(51) L'emploi de l'article défini *le* pour l'article féminin singulier est un trait typique du picard (cf.

Ch. GOSSEN, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1976, pp. 121-122). Dans ce cas précis s'agit-il donc d'une faute de la part de Luython ou plutôt d'une marque dialectale due à son origine valenciennoise?

## La cinquième règle

Quant .st. vient après .o., .s. ne doit on pas prononcer. Exemple: nostre ou vostre hoste sera tantost apostre, excepté en ces motz: coste, postule, poste, apostole apostolique.

## La sixième règle

Si .st. vient aprez ceste vocale .u. il fault prononcer .s., comme juste, justice, justement etc., excepté ceste parolle musteau en laquelle .s. ne se doit pas prononcer. Mais quant .st. vient apres .ou. .s. ne peut on pas prononcer comme en ces ou semblables parolles: adjouster, accoustumer, cou [f. 52 r] stume etc. Mais aprez ces deux syllabes au, eu .s. se peut bien prononcer comme il appert en cestes ou semblables oraisons ou parolles: C'est ung homme austere, il s'oppelle [sic] Eustache.

## La septième règle

Si .s. vient en quelque parolle devant aucunes de ces consonnes b, c, d, g, l, m, n, p, r, s, elle ne se doit pas plainement prononcer mais ung peu tant seulement.

Exemple: quant elle vint:

Devant .b.: desbrider, esbattre, etc.

Devant .c.: escouter, eschever, eschevin, escumer, escume.

Devant .d.: desdire.

Devant .g.: desgeller, desgoute.

Devant .l.: masle, pasle, mesler, eslire, isle, brusler, et semblables.

Devant .m.: pasmer, basme, mesme, tesmoing, abisme, etc.

Devant .n.: chesne, fresne, asne, mesnaige, etc.

Devant .p.: aspre, espaulle, esprit, esprouver, excepté Crispin, Crispinian, prosperité, prosperité, prosperer, spirituel, disputer, car en icelles il fault prononcer .s. parfaitement.

Devant .q.: jusques, desquelles, esquelles etc.

Devant .r.: desrober, etc.

Devant .s.: dessus, dessous, etc.

## La huitième règle

Quant .m. vient en quelque parolle devant b, m, ou p, il fault pour .m. prononcer .n. ainsi qu'en la langue latine comme il appert par ces exemples ou semblables: embracher, immortel, emprunter, imprimer. [f. 52 v]

## La neuvième règle

Quant .g. vient en ung mot devant .n. il se doit prononcer ainsi qu'ung .n. comme en la langue latine. Exemple: cognoistre, digne, indigne, pigne, etc.<sup>52</sup>

## La dixième règle

H. en ceste langue françoise n'est aussy réputé pour vocale ou consonne non plus qu'en la langue latine.

## Unzième règle

Quant .s. est mise entre deux vocales elle a le son de .z. ainsi qu'en la langue latine. Exemples: J'ay bonne cause. Je suis bien aise que mon jardin est bien arrosé.

(52) Cette remarque témoignerait d'une absence de moullure dans la prononciation du groupe *gn* de dérivation latine. En réalité l'emploi était confus

et hésitant et le *n* pouvait être prononcé mouillé ou pas. Cf. CH. THUROT, *De la prononciation française*, *op. cit.*, t. II, pp. 345-353.

## La dousiesme reigle

Pour la dousiesme reigle fault il scavoïr que ceste vocale .e. en la fin d'aucunes parolles est prononcée parfaitement et en la fin d'aucunes imparfaitement et d'aucunes nullement. On la prononce parfaitement c'est à dire ainssy que si elle fut toute seulle mise en ces parolles et semblables: charité, verité, saincteté, vanité, desquelles les motz en latin correspondantz se terminent en tas de la tierce declination.

Pareillement es motz qui se finent en .e. lequels [*sic*] sont correspondantz aux participijs<sup>53</sup> preteriti temporis c'est à dire du temps passé il fault parfaitement prononcer .e.. Exemple: j'ay esté longuement bien aimé de [f. 53 r] mon maistre .e. de ce participium aimé se doit parfaitement prononcer. Item es verbes qui se finent en .e. preteriti perfecti et plusquam perfecti temporis, c'est à dire lesquels signifient leurs significations au temps passé parfaitement ou plus que parfaitement on doit prononcer .e. parfaitement. Exemple: J'ay esté, j'ay mangé, j'avoye esté, j'avoye mangé.

Pareillement es verbes qui se finent en .e. imperativi modi secunde persone c'est à dire desquelz on commande ou demande à la seconde persone.

Exemple: chanté, dansé, beuvé, mangé, donné, pardonné, escouté, esquelz ou semblables il fault parfaictement prononcer .e. lettre finale<sup>54</sup>, si ce n'est aucunesfois quant la parolle s'adresse à plus vil que cestuy qui la prononce car alors ne prononcent pas aucuns le .e. parfaitement, ce que font communement seigneurs et courtisans quant ilz parlent à leurs pages et serviteurs. Mais quant .e. est la lettre finale de quelque mot et la premiere du mot ensuyvant est une des cinq vocales .e. ne se prononcera nullement mais la derniere syllabe du mot precedent sera la premiere du mot subsequent. Exemple: Une autre enseigne i feray. Il fault prononcer ceste ou semblable oraison en telle maniere: ung aultr enseign i feray. [f. 53 v]

En autres parolles desquelz nous n'avons pas fait mention en ceste dousiesme reigle .e. lettre finale se prononce aucunement mais non pas parfaitement comme en telles ou semblables: homme, femme, dame, une belle pome.

## La treiziesme reigle

Item quant .l. en la mesme syllabe ensuit une de ces trois sillabes au, eu, ou, on ne doit pas prononcer .l.

Exemple: aultre, eulx, outre, mais il fault prononcer autre, eux, outre.

## La quatorziesme reigle

En langage françois pour ces trois sillabes qua, que, qui, il fault prononcer ka, ke, ky. Exemple: Quant viendrez vous? Que vous fault il? Qui vous l'a dist?

## La quinziemesme reigle

Pareillement pour ceste syllabe gue il fault prononcer ghe comme il appert en ces parolles: bague, dague lesquelles on doit prononcer comme sy elles fussent ainsi escriptes: baghe, daghe.

(53) Ce mot latin représente le seul cas où le second *i* ou *i* final long est employé par Luython. L'usage de ce caractère pour noter le *i* consonne, qu'on enregistre pour la première fois en français dans les éditions de la *Gramere* de Ramus de 1562 et 1572, se répand progressivement au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et sera consacré dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694. L. BIEDERMANN-PASQUES, *Les grands courants orthographiques au XVII<sup>e</sup> siècle*

et la formation de l'orthographe moderne, op. cit., pp. 61-82.

(54) Nous avons ajouté l'accent aigu pour marquer la prononciation de *e* de ces formes verbales qui, étant évidemment à la deuxième personne du pluriel (comme l'indique le seul verbe qui n'est pas du premier groupe, beuvé) auraient dû être orthographiées avec *z* final.

## La seiziesme reigle

Pour la xvi reigle convient il scavoir que ceste conjunction .et. se doit tousjours prononcer en delaisant le .t. et non pas ainsi que si elle fut conjunction latine.

## La dixseptiesme reigle

Quant .st. vient aprez .b. il fault prononcer .s. comme il appert en cestes [f. 54 r] ou semblables parolles: abstinance, obstine, obstination, obstinat.

## La dixhuitiesme reigle

Si un .t. vient au milieu d'ung mot devat ung .i. et aprez la mesme vocale .i. ensuit encore ung [sic] autre vocale le .t. fault il prononcer comme une simple .s. quant la lettre venante devant le .t. en la mesme parolle est une consonne comme il appert en ces ou semblables parolles: detracton, abstraction, lesquelles il fault prononcer comme s'elles fussent ainsy escriptes: detracsion, abstracsion. Mais si la lettre venante devant le .t. est une vocale le mesme .t. sera prononcé comme une double .ss.. Exemples sont ces ou semblables parolles: delectation, tribulation lesquelles il fault prononcer comme si elles fussent escriptes delectassion, tribulassion. Toutesfois il les fault escrire par .t. car elles sont correspondantes à ces parolles latines: delectatio, tribulatio, detractatio. [f. 54 v]

## Glande [sic] Luython aux debonnaire lecteurs

De ces reigles je vous ay voulu faire participables tousjours me soubmettant à la correction de ceulx qui sont plus expertz en ce langage que moy car je n'ay pas entrepris de les rassembler par arrogance ou presumption de mieulx le scavoir que nulz autres, aussi ne puis je nyer que Maistre Noel de Barlaimont (de bonne memoire) n'<sup>55</sup>en a mis la plus grande partie en son vocabulaire, mais à la requeste de Gregoire Bonte, lequel appareilloit d'imprimer ce present livre intitulé La vie et Fables de Esope en Francois et bas Allemant, livre (sans controverse) tres utile à ceulx qui veulent apprendre ledit langage francois, je me suis avancé de rassembler ces presentes reigles tres utiles et fort convenables pour apprendre à bien lire ce present livre non seulement mais aussi tous autres escriptz en francois: prens le en gré et à Dieu sois commandé.

(55) Nous signalons l'emploi bien particulier du *ne* explétif dans une subordonnée introduite par *que* et complément d'un verbe exprimant la crainte

ou le déni. Cf. C. MARCHELLO-NIZIA, *La langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nathan Université, 1997, pp. 313-314.